

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR**



COMMUNIQUE

Le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a appris, avec étonnement, la publication, ce 03 mars 2022, sur la page Facebook de l'Ambassade de la République d'Ukraine à Dakar, d'un appel aux citoyens étrangers, à venir à l'aide à l'Ukraine, avec, à l'appui un formulaire d'inscription.

Comme suite, Son Excellence Monsieur Yurii PYVOVAROV, Ambassadeur d'Ukraine au Sénégal, a été immédiatement invité au Ministère aux fins de vérification et d'authentification de cette publication. L'Ambassadeur a effectivement confirmé l'existence de l'appel et l'inscription de 36 candidats volontaires.

Au regard de la gravité de tels faits, le Ministère a officiellement notifié, au nom du Gouvernement de la République du Sénégal, une note verbale de protestation condamnant fermement cette pratique qui constitue une violation flagrante de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, notamment en ce qui concerne l'obligation de respect des lois et règlements de l'État accréditaire.

En conséquence, le Ministère a invité instamment l'Ambassade à retirer, immédiatement, l'appel sus-indiqué et cesser, sans délai, toute procédure d'enrôlement de personnes de nationalité sénégalaise ou étrangère, à partir du territoire sénégalais. Faute de quoi, le Ministère se réserve le droit de prendre toute décision qu'appelle la situation.

Le Ministère tient à préciser que le recrutement de volontaires, mercenaires ou combattants étrangers sur le territoire sénégalais est illégal et passible des peines prévues par la loi.



Fait à Dakar, le 03 mars 2022

